



Laboratoire public
Conseil, Expertise et Analyse en Bretagne

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

ACCORD CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Le Pouvoir Adjudicateur : GIP LABOCEA

ZOPOLE
7 rue du Sabot
CS 30054
22440 PLOUFRAGAN

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

établi en application de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, relatif à :

FOURNITURE DE GROS EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE
POUR LE GIP LABOCEA

ACCORD-CADRE passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert



Laboratoire public
Conseil, Expertise et Analyse en Bretagne

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Article 1 : Objet de la consultation - Dispositions générales..... | 3 |
| 1.1 - Objet du marché..... | 3 |
| 1.2 - Limite des prestations..... | 3 |
| Article 2 : Détail des prestations | 3 |
| 2.1 - Spécifications techniques générales communes à tous les lots..... | 3 |
| 2.1.1 - Informations complémentaires | 4 |
| 2.2 - Spécifications techniques par famille..... | 4 |
| 2.2.1 - Famille n°1 : Autoclaves | 4 |
| 2.2.2 - Famille n°2 : Laveurs / Lave-vaisselles | 6 |
| 2.2.3 - Famille n°3 : Centrifugeuses | 6 |
| Article 3 : Prestation de service | 7 |
| 3.1 - Livraison..... | 7 |
| 3.2 - Installation | 8 |
| 3.3 - Formation du personnel | 8 |
| 3.4 - Durée de garantie et maintenance | 8 |
| 3.5 - Coût d'utilisation..... | 9 |
| Article 4 : Présentation des renseignements sur l'ensemble des caractéristiques..... | 9 |
| Article 5 : Vérification et admission | 10 |



Laboratoire public
Conseil, Expertise et Analyse en Bretagne

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Article 1 : Objet de la consultation - Dispositions générales

1.1 - Objet du marché

Cet accord-cadre a pour objet **l'acquisition, la livraison et l'installation de gros équipements de laboratoire pour le GIP LABOCEA.**

Les prestations faisant l'objet du présent accord-cadre doivent être conformes aux normes européennes homologuées.

Il est prévu une décomposition en 3 familles listées et définies au Détail Quantitatif Estimatif (DQE), pour lesquelles chaque ligne correspondra à un lot :

- Famille n°1 : Autoclaves : lot n° 1 au lot n° 7 ;
- Famille n°2 : Laveurs, lave-vaisselles : lot n°8 au lot n°12;
- Famille n°3 : Centrifugeuses : lot n°13 à lot n°18.

Cet accord-cadre, passé par le GIP LABOCEA, fera l'objet d'une mono-attribution par lot.

1.2 - Limite des prestations

Le candidat devra prévoir dans sa prestation pour l'ensemble des équipements :

- La livraison des équipements dans le service concerné ;
- L'installation des équipements et la formation nécessaire à l'utilisation pour le personnel concerné.

Article 2 : Détail des prestations

2.1 - Spécifications techniques générales communes à tous les lots

Les équipements sont regroupés en familles pour lesquelles chaque ligne correspond à un lot distinct, les spécifications techniques souhaitées pour chaque équipement sont stipulées à l'annexe n°1 fourni à chaque candidat : « Spécifications techniques des équipements ».

Chaque équipement fait l'objet d'un lot distinct.

Les candidats devront répondre au plus près des exigences techniques formulées. Afin d'apporter leurs réponses, ils devront retranscrire les caractéristiques techniques principales de leurs équipements dans le BPU/DQE.

Les équipements proposés devront être conformes et répondre aux normes et à la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne la sécurité des personnes (code du travail). Ils devront notamment répondre aux exigences générales concernant les laboratoires d'essais (NF EN ISO / CEI 17025).

2.1.1 - Informations complémentaires

Le candidat doit fournir les informations nécessaires suivantes en français :

- les consignes de sécurité,
- les conditions environnementales de fonctionnement : température, taux d'humidité des locaux,
- le poids de l'ensemble et les dimensions,
- le type de raccordement électrique (courant monophasé ou triphasé, tension, puissance ondulé ou non, nombres de prises nécessaires, etc.),
- le type de raccordement à l'eau (eau osmosée, eau adoucie, ...),
- la présence nécessaire d'équipements complémentaires, type compresseurs, ...
- etc.

2.2 – Spécifications techniques par famille

2.2.1 – Famille n°1 : Autoclaves

Les spécifications techniques attendues sont reportées à l'annexe n°1 concernant la famille n°1 : Autoclaves.

Le panneau de commande et l'écran doivent être paramétrés en langue française. La programmation et les informations de fonctionnement doivent être affichées clairement.

Les attentes techniques concernant l'archivage et la sauvegarde de données sont indiquées dans l'annexe n°1 par lot. Les données doivent être stockées via export sur un système informatique adapté, consultables et exploitables. Un raccordement au réseau informatique par câble RJ45 doit être possible.



Laboratoire public
Conseil, Expertise et Analyse en Bretagne

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Les dimensions et le nombre d'accessoires souhaités sont donnés à titre indicatif. Il est souhaitable que le candidat respecte au minimum les spécifications indiquées.

Les autres indications techniques doivent permettre au candidat de répondre au plus juste, face aux exigences techniques des services.

Le candidat fournira dès la livraison des autoclaves, 2 filtres HEPA supplémentaires, en rechange.

Le candidat devra assurer le démontage, l'enlèvement et le recyclage de l'ancien autoclave si cela est demandé dans l'annexe n°1.

Le candidat devra assurer et prendre en charge à ses frais la mise à jour des versions évolutives du logiciel durant les 7 années suivant l'installation.

Spécificités des lots n°5 et 7 :

Les exigences techniques pour ces lots sont :

- Fourniture et pose d'un autoclave à insérer dans une paroi avec réalisation de l'étanchéité (décontamination préalable de l'ensemble du P3 par une société extérieure) ;
- Organisation d'une ou plusieurs réunions préalables de mise au point technique avec le service concerné;
- Contrôle sur le lieu d'implantation de l'équipement de l'ensemble des cotations des locaux avant exécution ;
- Fourniture de tous les plans nécessaires ;
- Fourniture des notices techniques des produits utilisés pour accord du service concerné ;
- Fourniture d'un planning détaillé d'installation, de mise en service et de formations des agents que le pouvoir adjudicateur validera.

L'installation nécessite un arrêt technique complet du P3 et devra donc être parfaitement phasée et les délais impérativement respectés (interventions de décontamination avant et après via société extérieure). Un test d'étanchéité sur les travaux de cloison réalisés sera à la charge de l'attributaire.

Prestations supplémentaires :

Le candidat pourra proposer dans son offre des prestations supplémentaires pour :

- l'aménagement des locaux : travaux de découpe et de réfection des cloisons, arrivée en air comprimé. Il pourra chiffrer ces prestations sur un devis supplémentaire.
- la fourniture de paniers de chargement et système de chargement des paniers.
- mise en place d'un système de stérilisation des condensats et de filtration des effluents.

A réception des équipements, l'attributaire devra procéder à un cycle complet d'essais et de mesures correspondant aux pratiques du laboratoire. Les sondes de température devront être étalonnées avec

une sonde étalon raccordée au système d'informations ; la preuve de ce raccordement COFRAC ou équivalent est exigée. L'ensemble des résultats sera consigné par écrit et communiqué au pouvoir adjudicateur. La programmation des cycles devra répondre aux besoins des utilisations (stérilisation de milieux, stérilisation matériel, décontamination, etc.).

Une qualification, un contrôle métrologique ou une qualification biologique de l'appareil seront réalisés (en interne) pour valider l'achat et vérifier qu'il correspond aux spécifications techniques définis à l'annexe n°1.

Si nécessaire, lorsque les essais seront concluants, l'attributaire sera convoqué pour un contrôle global des essais et mesures effectués par lui-même en présence de l'organisme de contrôle.

Si un équipement se révèle non conforme et/ou non réglable, le pouvoir adjudicateur sera en droit d'exiger que toutes les modifications nécessaires soient à la charge de l'attributaire et/ou en droit de refuser l'appareil. Dans ce cas l'enlèvement et le retour de l'équipement seront à la charge de l'attributaire.

2.2.2 – Famille n°2 : Laveurs / Lave-vaisselles

Les spécifications techniques attendues sont reportées à l'annexe n°1 concernant la famille n°2 : Laveurs / Lave-vaisselles.

Les dimensions et le nombre d'accessoires souhaités sont donnés à titre indicatif. Il est souhaitable que le candidat respecte au minimum les spécifications indiquées.

Les autres indications techniques doivent permettre au candidat de répondre au plus juste, face aux exigences techniques des services.

A réception des équipements, l'attributaire devra procéder à un cycle complet d'essais et de mesures, dont les résultats seront consignés par écrit et communiqués au pouvoir adjudicateur, et accompagner à la programmation afin de répondre aux exigences des utilisations.

Une qualification et des contrôles internes seront réalisés, pour valider l'achat (le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'effectuer les contrôles sur chacun des cycles). Si un équipement se révèle non conforme et/ou non réglable, le pouvoir adjudicateur sera en droit de refuser l'appareil. Dans ce cas l'enlèvement et le retour de l'équipement seront à la charge de l'attributaire.

2.2.3 – Famille n°3 : Centrifugeuses

Les spécifications techniques attendues sont reportées à l'annexe n°1 concernant la famille n°3 : Centrifugeuses.



Laboratoire public
Conseil, Expertise et Analyse en Bretagne

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Les dimensions et le nombre d'accessoires souhaités sont donnés à titre indicatif. Il est souhaitable que le candidat respecte au minimum les spécifications indiquées.

Les autres indications techniques doivent permettre au candidat de répondre au plus juste, face aux exigences techniques des services.

A réception des équipements, l'attributaire devra procéder à un cycle complet d'essais et de mesures, dont les résultats seront consignés par écrit et communiqués au pouvoir adjudicateur, et accompagner à la programmation afin de répondre aux exigences des utilisations.

L'attributaire est tenu d'effectuer la première vérification sur l'appareil (temps, température, vitesse de rotation) avec du matériel raccordé COFRAC ou équivalent. L'attributaire transmettra le certificat d'étalonnage et le constat de vérification au pouvoir adjudicateur, c'est à travers ce document que le GIP LABOCEA pourra valider l'achat et vérifier que l'équipement est conforme à la demande. Si un équipement se révèle non conforme et/ou non réglable, le pouvoir adjudicateur sera en droit de refuser l'appareil. Dans ce cas l'enlèvement et le retour de l'équipement seront à la charge de l'attributaire.

Article 3 : Prestation de service

3.1. – Livraison

La livraison (franco de port) sera réalisée aux adresses suivantes :

- Site de **Ploufragan**
Zoopôle Le Sabot - 7 rue du Sabot - CS 30054 - 22440 PLOUFRAGAN
- Site de **Quimper**
ZA de Créac'h Gwen - 22, av. de la Plage des Gueux - CS 13031 - 29334 QUIMPER
- Site de **Brest**
Technopôle Brest-Iroise - 120 avenue Alexis de Rochon - CS10052 - 29280 PLOUZANÉ
- Site de **Fougères**
BioAgroPolis - 10 rue Claude Bourgelat - CS 30616 - JAVENÉ - 35306 FOUGERES
- Site de **Combourg**
La Magdelaine - 35270 COMBOURG

La livraison doit s'effectuer au sein du service demandeur. L'attributaire devra prendre contact avec les gestionnaires des stocks du site concerné afin de planifier une date de livraison. Le pouvoir

adjudicateur refusera toute livraison au sein des services des stocks, sans prise de rendez-vous au préalable.

Le pouvoir adjudicateur transmettra l'attributaire du lot les coordonnées des gestionnaires de stocks pour l'ensemble des sites du GIP LABOCEA.

Le candidat devra stipuler dans le DQE, par lot, le délai de livraison des équipements à partir de la réception du bon de commande. Le pouvoir adjudicateur confirmera ce délai avant la passation de la commande et l'indiquera sur le bon de commande, rendant contractuel le délai de livraison.

3.2 - Installation

Le candidat retenu doit :

- Assurer le déballage, le montage, les raccordements, la mise en route et les réglages.
- Installer le matériel au sein du service le jour suivant la réception de l'équipement au sein du service. L'attributaire doit prendre contact avec le référent du service (indiqué sur le bon de commande) pour planifier la date d'installation.
- Fournir un manuel d'utilisation en langue française et un manuel technique du matériel en langue française lors de l'installation.
- Prévoir la totalité des accessoires et consommables pour les raccordements, y compris les câbles, les connecteurs électriques et informatiques, nécessaires au fonctionnement de l'appareil et aux raccordements des différents réseaux.

3.3 - Formation du personnel

La formation des utilisateurs est impérativement incluse dans l'offre. Le candidat devra indiquer la nature et l'étendue des formations assurées dans son mémoire technique, en fonction des différentes familles.

Dès la livraison (et sous 5 jours maximum), le fournisseur devra assurer, la formation opérationnelle sur site du personnel du service concerné par l'achat de l'équipement.

3.4 - Durée de garantie et maintenance

Dans l'offre, le candidat devra présenter l'organisation détaillée de son service après-vente (préciser notamment la localisation géographique des différents intervenants et le délai d'intervention, la durée maximale d'indisponibilité en cas de panne et/ou les solutions proposées).

La garantie devra être d'une durée minimum de 24 mois couvrant les pièces détachées, la main d'œuvre, le déplacement et la visite de fin de garantie. Le délai de garantie débutera à compter de la date de validation technique définitive du matériel.

Le candidat devra décrire les éléments relatifs à la maintenance du système, leurs coûts et la périodicité. Il devra également décrire les éléments relatifs à la vérification métrologique de l'ensemble du système.

Un contrat de maintenance annuel pourra prendre effet à compter de la fin de garantie.

Le candidat proposera deux exemples :

Exemple n°1 : la maintenance de base qui comprendra une visite préventive annuelle avec les consommables inhérents.

Exemple n°2 : la maintenance optionnelle qui contiendra les éléments ci-dessous :

- Toutes les visites de maintenance correctives (main d'œuvre, déplacement, hébergement),
- Toutes les pièces,
- Une assistance téléphonique,
- Une visite de maintenance préventive.

3.5 - Coût d'utilisation

Le candidat fournira avec son offre, un document détaillé des pièces à changer régulièrement et leurs coûts.

Il s'engagera à appliquer un taux de remise (par rapport au prix public) durant les 8 premières années suivant la période de garantie sur les pièces détachées. Ce taux de remise doit être mentionné dans le DQE, il fera l'objet d'un contrat entre les deux parties.

Article 4 : Présentation des renseignements sur l'ensemble des caractéristiques

Dans sa réponse, le candidat devra fournir toutes les preuves relatives à la performance technique du matériel.

Il précisera au travers de chaque fiche technique, le respect aux exigences formulées dans le DQE.

Chaque fiche technique devra reporter le numéro de la famille et du lot concerné.



Laboratoire public
Conseil, Expertise et Analyse en Bretagne

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Article 5 : Vérification et admission

Les vérifications quantitatives et qualitatives seront effectuées lors de la livraison à la réception de l'équipement.

L'admission sera prononcée par le pouvoir adjudicateur du marché habilité à cet effet dans les conditions prévues à l'article 21 du CCAG-FCS.

Lu et approuvé et bon pour accord sans modification,
(Signature et tampon du candidat)

Le